



Perte de loyers suite dégât des eaux

Par **ptico**, le **05/03/2009** à **23:10**

Je suis propriétaire de plusieurs appartements ayant subi un dégât des eaux le 07/09/08.
rnExpertise le 13/12/08, donc date d'autorisation de début des travaux. En théorie seulement car aucun artisan n'était disponible avant le 05/01.
rnLes experts ont donné 5 mois 1/2 pour faire les travaux depuis le sinistre.
rnLe montant des travaux s'élève à 30000€, les pertes de loyers à 10000€.
rnJ'ai touché 5000€ en octobre, et 5000€ en décembre avec une facture de démolition de 3000€ à régler.
rnPuis plus rien.
rnJ'ai revu l'expert ce soir pour qu'on puisse me régler définitivement dans une dizaine de jours .
rnOn me stoppe le versement des loyers au 20/02. rnOr je n'ai pu faire faire les travaux sans l'argent de l'assurance puisqu'ils ont refusé de me verser d'autres acomptes. rnLes 7000€ versés m'ont simplement permis de vivre, les loyers étant ma principale source de revenus.
rnJe demande un allongement de prise en charge des loyers (un mois après le versement des fonds). je ne pouvais pas commander des artisans sans avoir l'argent pour verser les acomptes.
rnQuel est mon recours? Merci pour votre aide